



# Je voudrais porter plainte contre ma fille de 17 ans

Par **Catherine Decou**, le **26/01/2017** à **19:01**

Bonjour je voudrais savoir comment on fait pour porter plainte contre ma fille de 17 ans qui est placée par la DASse je n'ai plus de droit parental je ne touche plus les allocations familiales pour elle ne va plus à l'école depuis 2013/2014 qui se met en danger et elle est en fugue et qui raconte des mensonges et fait des plaintes qui ne sont pas fondées .

Par **Visiteur**, le **26/01/2017** à **22:39**

Bsr

1. Si votre fille vous a été retirée et a été placée, c'est normal que vous n'ayez pas d'allocation. Votre intervention déclenche bien des questions...
2. Selon vous, son attitude actuelle est-elle due à la vie qu'elle a eue, (qui n'a certainement pas été sereine) ?
3. Elle est partie "en vrille" comme cela arrive souvent en l'absence de référence et d'éducation familiale stable.
4. Porter plainte est possible, mais pour quel motif ?
5. Est-ce que cela l'aidera à se (re)construire ?